



Buts de l'unité d'enseignement :

**Entretien et réhabilitation  
électrique et mécanique d'un  
véhicule automobile ancêtre**

**Conditions d'admission**

- Avoir 16 ans ou être âgé d'au moins 15 ans et avoir suivi 2 années dans l'enseignement secondaire de plein exercice;
- Être porteur du certificat d'études de base (CEB) ;
- OU réussir un test d'admission.

**Finalités particulières de l'unité d'enseignement**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- D'acquérir des compétences techniques et des savoir-faire de base en électricité et en mécanique automobile ;
- D'intervenir sur un véhicule automobile ancêtre en vue d'apporter les remédiations nécessaires à un problème électrique et/ou mécanique diagnostiqué ;
- D'établir des comparaisons de construction et de fonctionnement électrique et/ou mécanique entre véhicule ancêtre et véhicule actuel ;
- D'élargir le champ d'application de son vocabulaire technique ;
- De développer des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique.

**Titre délivré**

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement :

- " Entretien et réhabilitation électrique d'un véhicule automobile ancêtre "
- " Entretien et réhabilitation mécanique d'un véhicule automobile ancêtre "